

LeBonne rentrée en maternelle à *Saint-Michel*



Informations utiles *2024-2025*



Le mot de la direction

Très chers parents,

Une nouvelle année scolaire commence, c'est peut-être la toute première rentrée pour votre enfant. Cette étape est un moment important dans la vie de celui-ci, mais aussi pour vous, parents, qui devez perdre du regard votre enfant afin qu'il vive ses propres expériences.

Nous nous engageons à faire progresser votre enfant dans ses savoirs, savoir-faire et savoir-être pour le rendre de plus en plus autonome et répondre ainsi à nos missions d'école et d'enseignants.

Votre collaboration, chers parents, est une aide précieuse car il nous tient à cœur que nos petits élèves se développent et apprennent dans un lieu sécurisant, bienveillant et où le respect de chacun est une priorité. Un partenariat famille- école est donc primordial.

Je vous remercie de la confiance que vous nous témoignez, chers parents, en choisissant notre école et souhaite à vos enfants et à vous-même une année à la fois riche et paisible.

Dans ce carnet, vous trouverez tous les détails pratiques importants liés à la vie de notre école.

Cordialement,

Christelle Greffe



Une école Lasalienne

Notre école fait partie d'une congrégation de frères, fondée par Jean Baptiste De La Salle il y a plus de 300 ans.

Son objectif principal était de rendre l'école accessible à tous. Ce sont ces valeurs de fraternité, d'accueil, d'écoute et de respect que nous souhaitons défendre à Saint-Michel.

Vous trouverez plus d'informations en scannant le QR code suivant.

Obligation scolaire

Depuis le 1^{er} septembre 2020 la loi belge impose **l'obligation scolaire** dès la **troisième maternelle**. Celle-ci est tenue aux mêmes règles que celles de l'école primaire, à savoir :

- Les enfants doivent être présents matin et après- midi.
- Les absences doivent être justifiées par un certificat médical (dès le 3^{ème} jour d'absence) ou par un justificatif écrit des parents. L'acceptation de ce dernier est laissée à l'appréciation de la direction.

Les absences seront, comme prévu par la loi, signalées à l'administration à partir du neuvième demi -jour.

Les horaires

Les horaires des cours

Le matin, arrivée entre 8h et 8h45 -> 11h45

L'après- midi, 13h15 -> 14h55

Les arrivées tardives doivent rester tout à fait exceptionnelles et ne sont autorisées que par la direction.

L'organisation des arrivées et départs

Par souci de sécurité, aucun enfant ne peut se trouver dans la cour ou les couloirs **avant 8h00**. Si, pour des raisons d'organisation familiale, il doit arriver avant cette heure, il doit **impérativement être conduit à la garderie, rue du Collège 114**.

Entre 8h00 et 8h45 votre enfant doit être amené **jusque dans sa classe** ou à la salle de psychomotricité en fonction de l'horaire.

Après **8h45**, la porte est fermée. Vous devez vous présenter au bureau de la direction qui vous donnera un document d'arrivée tardive. Si vous êtes en retard, l'enseignant n'aura pas la possibilité de discuter avec vous le matin, vous veillerez à faire entrer votre enfant en toute discrétion dans la classe.

Les sorties de 11h45 et 14h55

Les sorties sont organisées de la façon suivante :

11h45 : Les élèves de l'enclos sont repris à la barrière de la cour de récréation des maternelles.

Les élèves des classes de M2-3 qui retournent à midi seront repris rue du Gymnase ou dans la cour des maternelles.

14h55 : Les élèves de l'enclos (**Abeilles et Souris**) sont repris à la barrière de la rue du Gymnase à 14h50 ou à 14h55 à la garderie.



Par sécurité, il est très important de veiller à garder la grille de l'enclos fermée à tous moments !!!

Les élèves des classes de St-Michel (Coccinelles, Tortues et Poissons) sont repris dans la grande cour.

Dès 15h00 : À la garderie, les élèves ne sont repris que par les parents ou un aîné de 3^o primaire au moins.

Les services de garderie



La garderie de midi

Nous nous permettons de vous rappeler que votre enfant a bien besoin de manger calmement et de décompresser sur le temps de midi. Si cela vous est possible, reprenez-le pour qu'il dîne tranquillement. Les plus jeunes seront heureux de pouvoir faire la sieste dans leur lit sans être réveillés....

Si votre enfant dîne à l'école parce que vous travaillez ou habitez trop loin, il doit apporter son pique-nique. (Tartines ou plat froid, eau, ...)

La garderie du soir

Est un service exclusivement réservé aux enfants dont les parents travaillent ou exceptionnellement lors d'un empêchement.

La garderie du mercredi

Celle-ci fonctionne sur **inscription uniquement** et pour les enfants dont les 2 parents travaillent ou sont en formation.
(Avec attestation de l'employeur/formateur à l'appui)

Le tarif des garderies

Les garderies sont un service que l'école rend aux parents, elles ne sont pas obligatoires et n'entrent pas dans le cadre de la gratuité scolaire. Elles sont donc payantes. Votre contribution est destinée à la rémunération du personnel de garderie.

	Garderie du matin	Garderie de midi	Garderie du soir	Garderie du mercredi
Horaire	de 7h20 à 8h00	de 11h45 à 13h15	de 15h00 à 17h30	de 12h00 à 17h00
Tarif	gratuit	Forfait de 7€/mois (ou 1€/jour pour présences exceptionnelles)	0,75€ l'heure entamée	1€ l'heure entamée
Lieu	Garderie rue du Collège, 114	Enclos	Garderie rue du Collège, 114	Garderie rue du Collège, 114

Les frais de garderie matin, midi et soir, sont facturés mensuellement et à payer par compte bancaire.

Numéro de compte de l'école : BE 26 3401 3051 2629
avec en communication les références mentionnées sur la facture ou,
à défaut, les nom, prénom et classe de votre enfant
 Madame Dehasse, notre secrétaire, répondra à vos questions concernant les factures les lundis, mercredis et jeudis matin.

Le règlement de notre école



A toi, élève de maternelle :

- Ne blesse pas tes condisciples ni oralement, ni physiquement.
- Les élèves, les enseignants et tout le personnel méritent ton respect. Parle-leur poliment, sois serviable envers chacun. Respecte les autres et leur travail et toi aussi, tu seras respecté.
- Beaucoup de matériel est mis à ta disposition : livres, jeux, ... Prends-en soin et ne les abîme pas volontairement.
- N'apporte pas d'objet de valeur, de jouet, d'argent ou d'objet dangereux.

A vous, chers parents :

- **Vous avez inscrit votre enfant à l'école**, il est important pour qu'il apprenne bien de l'y conduire chaque jour et à l'heure.
- Veillez à ce qu'il soit propre et en tenue adaptée à la météo.
- Les vêtements doivent être marqués au nom de votre enfant pour éviter les pertes et/ou échanges involontaires, les gants ou moufles attachés à la veste par un cordon.
- Pour une bonne organisation, vous n'êtes pas autorisés à rester dans la cour de récréation après avoir déposé votre enfant. Il est interdit d'aller en classe durant les heures de cours, sauf avec l'accord de la direction et/ou de l'enseignant.
- Si vous souhaitez vous entretenir avec une enseignante, dans un souci de confidentialité et de confort, le mieux est de prendre rendez-vous avec elle.

[Vous trouverez le Règlement d'ordre intérieur de l'école, le projet d'établissement etc sur notre site à l'aide du QR code suivant.](#)

La propreté

Pour commencer l'école, votre enfant doit être propre et ne plus porter de couches-culottes. Cet apprentissage est réalisé par les parents, à la maison. Toutefois, nous tolérons une courte période d'adaptation durant laquelle, avec votre aide active, nous l'aiderons à franchir ce cap. Tant que votre enfant n'est pas propre, nous vous demandons de venir le chercher à 11h45.

Afin de faciliter l'autonomie des enfants au quotidien et le travail de la puéricultrice, les bodys sont interdits et sont remplacés par slip et chemisette.

La Santé



- Pour tous... une alimentation saine !

L'école est soucieuse de la santé et du bien-être des enfants, elle se doit de montrer l'exemple et le chemin à suivre. Trop de sucre est entre-autres mauvais pour la concentration. Pour ces différentes raisons, **l'eau est la seule boisson autorisée à St-Michel.**

Les enfants vont également pouvoir cuisiner et parfois se régaler lors des collations avec les produits récoltés dans notre potager.

Chaque **Jeudi**, nous vous demandons d'apporter **un fruit** en guise de collation.

- Aucun médicament ne peut être administré à votre enfant à l'école. Un enfant malade reste à la maison. Toutefois pour certains traitements de fond ou cas particuliers (asthme, épilepsie,...), l'enfant peut être scolarisé. Dès lors, un document du médecin expliquant la posologie du traitement doit être fourni à la direction.

Les photos

Dans le courant de l'année, nous serons amenés à prendre des photos de groupes lors des activités scolaires et extra scolaires. Certaines pourraient être postées sur le site de l'école et sur notre page Facebook afin de partager avec vous nos belles aventures. **Si vous ne souhaitez pas que la photo de votre enfant y apparaisse**, veuillez nous le signaler par écrit.

Les piles

Nous avons besoin de vous !

Ne jetez surtout pas vos piles et batteries de téléphone usagées, nous les collectons dans le but d'obtenir des points qui nous permettront d'acquérir du matériel scolaire.

Vous pouvez les déposer dans les tonneaux verts répartis dans l'école ou les donner aux enseignantes.

D'avance un grand merci !



La Direction du maternel, Secrétariat, CPMS et Logopède

- Le bureau de la direction et du secrétariat des maternelles se trouve au fond de la grande cour à droite. On y accède également facilement par la **rue de Gymnase au n°31**.

Si vous souhaitez rencontrer Madame Greffe, vous pouvez prendre rendez-vous ou venir au bureau les **lundis, mardis, et vendredis**.

La direction sera également présente sur l'implantation Saint-Remacle le **mardi et le mercredi**.

Si vous souhaitez rencontrer Madame Dehase (secrétariat) pour des documents ou pour la facturation, celle-ci est présente à l'école uniquement **les lundis, mercredis et jeudis**.

Téléphone du bureau : 087/39.46.56

GSM professionnel : 0485/07.73.91

Mail : dir.mat@saintmichelverviers.be **Nouvelle adresse**

- Fabienne Meunier et Juliette Campione forment l'équipe du Centre Psycho Médico Social pour notre école, n'hésitez pas à les contacter pour toute question concernant votre enfant. Elles sont présentes les lundi et jeudi.

FM :0499/52.39.97

JC : 0493/51.67.89

pms.fondamental@saintmichelverviers.be

- Madame Aurore Verhoeven est la Logopède indépendante qui travaille avec notre école vous pouvez la joindre au numéro suivant. 0497/89.48.14

Les classes et les enseignants

A l'enclos : **Les Abeilles**, ACC- M1 : Madame Detry Bénédicte

Les Souris, Acc-M1: Mesdames Carine Wintgens et Viviane Gélard.

Les titulaires de classes seront accompagnées par Madame Caroline Lamboray, notre puéricultrice et Madame Mélissa Bourse notre aide-maternelle.

A Saint-Michel : **Les Tortues**, M2- M3 : Madame Françoise Habets
Les coccinelles, M2- M3 : Madame Anne Funcken
Les poissons, M2-3 : Madame Monique Julemont

Nos enseignants polyvalents pour les deux implantations : Mesdames Catherine Raskin, Viviane Gélard, Aude Godfirnon et Patricia Schmitz.

Notre psychomotricienne : Madame Bénédicte Deswysen

Les dames responsables :

- de la garderie du matin, du mercredi et du soir: Madame Aset Ampukajeva, Madame Aouas
- du temps de midi : Mesdames Elvira Di Bono, Marie Carabin et Martine Dejasse.

Le calendrier scolaire

Lundi 26 août 2024	Rentrée scolaire
Vendredi 27 septembre 2024	Fête de la communauté française
Jeudi 3 et vendredi 4 octobre 2024	Journées Pédagogiques école maternelle implantation St-Michel
Du lundi 21 octobre au dimanche 3 novembre 2024	Vacances d'Automne (Toussaint)
Lundi 11 novembre 2024	Congé de l'Armistice
Du Lundi 23 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025	Vacances de Noël (Hiver)
Du lundi 24 février au dimanche 9 mars 2025	Vacances de détente
Lundi 21 avril 2025	Lundi de Pâques
Du Lundi 28 avril au dimanche 11 mai 2025	Vacances de Printemps
Jeudi 29 mai 2025	Congé de l'Ascension
Lundi 9 juin 2025	Congé de la Pentecôte
Samedi 5 juillet	Vacances d'été